

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 22 mars 2019 pour le jeudi 28 mars 2019 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2019

N° 53

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, adjoints ;

Mme FROMENT Josette, Mr BERTEAUX Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr CHABAUD Gilbert, Mme PONCETY Claire, Mr BRANCHE Pascal, Mme ECOCHARD Laurence.

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mr CHABAUD Gilbert a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Mr BRANCHE Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PERROT Marc.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 53 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Françoise DUFOUR est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019.

Préambule de Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire :

« Ce budget de l'année 2019 a forcément un caractère important, puisqu'il sera le dernier à relever de cette mandature jusqu'à sa pleine exécution. Il ne s'inscrit pas moins dans une forme de continuité avec ses précédents, marquée par notre volonté d'une part de répondre aux attentes de nos concitoyens et d'autre part de préserver des marges de manœuvre pour les mandatures à venir.

Ce budget veillera à préserver nos contribuables, et sera donc proposé, à l'image de ce que propose aussi le Département, sans nouvelle hausse d'impôts. Pour nos habitants, nous savons que cette neutralité fiscale ne sera pas tout à fait exacte, puisque le lissage des taux d'imposition à l'échelle de notre intercommunalité se traduira cette année encore par une actualisation à la hausse du taux porté au compte de l'agglomération.

Nous bénéficierons également du nouveau mode de calcul du taux d'actualisation des bases, lié désormais à l'inflation, et qui a ainsi été porté cette année à 2%.

Vous le verrez, nous continuerons de voter les taux de notre taxe d'habitation, tout en restant dans l'expectative sur ce sujet. Je ne sais pas si le grand débat national apportera des éclaircissements à nos concitoyens, en tout cas, s'il pouvait nous éclairer un peu sur les intentions fiscales du Gouvernement, nous serions preneurs. Qui sera exonéré de TH ? Comment seront prises en compte les futures habitations ? Quels leviers pourrons-nous actionner à l'avenir pour

nos éventuels investissements ? Vous le voyez, les questions ne manquent pas, et elles sont importantes s'agissant d'une taxe qui représente la moitié de nos recettes de fiscalité directe. Et puis la fiscalité locale, c'est aussi le mode de calcul de notre dotation globale de fonctionnement, qui nous reste toujours aussi défavorable, avec une nouvelle ponction de 11 500 euros.

Ce budget consacre par ailleurs une volonté clairement exprimée depuis le début de ce mandat : celle de réduire notre endettement, et par là même d'améliorer nos marges de manoeuvre pour l'avenir. L'année 2019, puis l'année 2020 verront nos annuités diminuer de façon significative, ce qui sera mis à profit dès cet exercice pour financer nos réserves foncières. Je dois ici remercier les responsables de l'EPFL qui nous ont permis d'intervenir d'une part pour les locaux de l'Adapei du centre-village, locaux que nous avons commencé à payer de façon effective l'année dernière, et d'autre part pour constituer de précieuses réserves foncières derrière le collège. Sur ce secteur, ces réserves sont à ce jour d'environ 15 000 m² (15 767), offrant des perspectives intéressantes pour les années à venir. La contrepartie, c'est que vous constaterez de fait sur ce poste une augmentation significative de la dépense.

Nous avons fait le choix d'un remboursement lissé dans le temps, sur 8 à 10 ans, mais qui pourra à tout moment être modifié, en cas de cession de tout ou partie de ces assises foncières.

Sur ces questions foncières, nous ne pouvons que faire le lien entre l'inscription budgétaire liée à la révision de notre PLU et l'intervention de l'EPFL, en émettant le vœu que les délais de révision puissent être tenus ; mais nous savons que sur ce sujet, nous pouvons faire pleine confiance à notre adjoint en charge de l'urbanisme, et à l'ensemble des membres de la commission en charge de ce dossier.

Pour la partie investissement, les grandes lignes directrices sont les suivantes :

Concernant l'îlot Bouvard, nous devons consolider nos lignes de crédit, dans un contexte de construction qui avance plutôt normalement. Nous n'avions pas procédé jusque-là à l'inscription de l'ensemble des charges de ce projet, ce qui s'avère désormais nécessaire compte tenu du rythme de construction. Et je rappelle que vous trouverez ces dépenses complémentaires à la fois dans le budget principal, pour la salle communale et la bibliothèque et à la fois dans le budget Centre village pour la partie commerciale.

Sur ce point, pour la partie Restaurant, nous avons comptabilisé la prise en compte d'une pergola. Cette dernière permettrait en effet de sécuriser l'utilisation de la terrasse en période d'intempéries ou de fortes chaleurs. Elle permettrait aussi des utilisations festives éventuelles avec une moindre gêne du voisinage. Claude Carte vous présentera le volet financier de ce projet dans le budget dédié, en précisant que le coût supplémentaire devra bien évidemment être inclus dans le loyer correspondant.

Sur le dossier de l'îlot Bouvard, deux postes de charges ne sont aujourd'hui pas encore pris en compte, deux postes pour lesquels des études complémentaires seront à conduite au cours de cette année 2019 : le réaménagement de la place Jean Moulin, pour lequel un travail d'étude technique est à réaliser, avant d'examiner les conditions de réalisation et la ligne de partage entre ce qui relève d'aménagements urbains et ceux qui relèvent de la voirie, donc de l'agglomération. L'autre volet concerne les espaces verts de l'îlot Bouvard, tant pour la partie contigüe avec le parc Bouvard que pour celle située à l'arrière de la parcelle.

Le second projet important concerne la salle plurivalente, chiffrée pour la partie travaux à un peu moins de 300 000 euros. Nos recettes commencent à mieux se dessiner, avec les participations de l'Agglo et du Département qui sont d'ores et déjà acquises. Pour l'Etat, nous avons un accusé de réception autorisant le début des travaux et le dossier est en cours d'instruction au titre de la DETR.

Au titre des investissements, nous avons par ailleurs trois dossiers importants liés à des acquisitions de matériel, dans des domaines différents :

- Les sapeurs-pompiers, avec le camion Master de Saint-Martin-du-Mont

- *Le renouvellement de l'épaveuse : c'est un vrai choix, mais qui s'inscrit dans la continuité (deux tracteurs, et les matériels dédiés)*
- *Celui de la jeunesse, avec l'acquisition d'une nouvelle rampe de skate, en remplacement de celle que nous avons dû éliminer pour des raisons de sécurité.*

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur plusieurs éléments marqueurs de ce nouvel exercice budgétaire. Certains sont pleinement de notre fait, d'autres liés à nos partenaires ou financeurs.

- *Premier marqueur, celui de notre engagement fort en soutien de la vie scolaire. Outre la salle plurivalente, nous engagerons cette année un cycle de modernisation des rideaux occultants de l'école élémentaire, pour un montant d'environ 12 000 euros. Et l'opération sera à répéter trois autres fois. Surtout, concernant l'école maternelle, nous réaffirmons la mise à disposition de moyens largement au-delà de nos obligations en terme de personnel, puisqu'un recrutement, qui ira même au-delà du mi-temps annoncé, viendra pallier le départ à la retraite de Martine Bulin.*
- *Second marqueur, celui de la rigueur sur le plan de nos charges de fonctionnement. Les dépenses sont contenues dans l'essentiel des domaines, et les ratios que vous présentera Claude Carte, adjoint aux finances, montrent bien, en comparaison à d'autres communes que nos efforts portent leurs fruits.*
- *Troisième marqueur enfin, celui de l'ouverture vers l'avenir. La révision du PLU, la modernisation de notre voirie et de nos réseaux d'eaux et d'assainissement ont en effet une même ligne directrice, celle qui consiste à préparer au mieux notre village aux enjeux de demain.*

Avant de laisser la parole à Claude Carte pour l'examen des comptes administratifs, puis des budgets primitifs, je voudrais terminer cette petite intervention en évoquant la Communauté d'agglomération, laquelle a adopté son second budget en assemblée plénière ce lundi 25 mars. Les incidences sur la fiscalité locale restent mesurées, et ce budget est toujours marqué par une certaine forme de transition, qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cet actuel mandat. Nous retrouvons en tout cas des inscriptions budgétaires fortes nous concernant, et notamment sur les compétences voiries et assainissement.

Concernant la voirie, cela devrait permettre à la commission Travaux de lancer et de réaliser plusieurs opérations, parmi lesquelles le carrefour des Soudanières, la rénovation du chemin des Rippes et du chemin de la Charbonnière, la route de Tréconnas après réalisation des travaux d'assainissement, sans oublier le chemin de Moland, très emprunté par nos collégiens et qui était en état fortement dégradé.

Cela sans compter d'autres opérations d'entretien indispensables, dont certaines nous ont été rappelées lors de nos réunions de quartier. Je pense ici notamment à une partie des trottoirs de la route de Jasseron ou à ceux situés près des jeux pour enfants, rue Pierre de Coubertin.

Au global, cette année, c'est un volant de plus de 300 000 euros de crédits qui seront en tout cas mis à notre disposition par l'agglomération pour réaliser ces travaux.

Concernant l'assainissement, sur la route de Tréconnas, les études et le suivi du chantier concernant ces travaux ont été confiés par l'Agglo au cabinet Infratech de Monsieur Sébastien Lacroix de Revonnas. Et la réalisation au groupement d'entreprises Richard TP et Famy.

Et je rappelle enfin l'inscription qui perdure de 250 000 euros pour les abords de l'îlot Bouvard.

Je remercie l'ensemble des adjoints, dont les comptes administratifs et primitifs traduisent l'engagement, ainsi que les membres du Conseil municipal pour leur constance à leurs côtés. Je remercie également Patricia Bourdin pour le travail qu'elle a réalisé au cours de ces dernières semaines, pour que nous puissions vous présenter ce soir l'ensemble de ces budgets.

Enfin, et vous allez pouvoir en juger maintenant, je voudrais aussi saluer l'immense travail réalisé par Claude Carte pour veiller avec compétence et une grande clairvoyance, sur nos mécanismes budgétaires. »

QUESTION N° 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur Claude CARTE présente les comptes administratifs 2018.

Monsieur le Maire se retire au moment des votes.

1.1. - BUDGET GENERAL

Il fait apparaître un excédent global de clôture de **1 583 473,47 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **516 832,83 €** pour la section d'investissement. Ces excédents seront repris au budget primitif 2019.

Section de fonctionnement

Titres émis	2 140 965,54 €
Mandats émis	1 811 798,95 €
Excédent de l'exercice	329 166,59 €
Excédent global de clôture	1 583 473,47 €

Section d'investissement

Titres émis	742 878,44 €
Mandats émis	869 255,84 €
Déficit de l'exercice	126 377,40 €
Excédent global de clôture	516 832,83 €

Décision : le compte administratif 2018 du budget général est adopté par 20 voix pour.

1.2. – BUDGET GENDARMERIE

Fait apparaître un excédent global de clôture de **89 742,63 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **97 653,18 €** pour la section d'investissement. Ces excédents seront repris au budget primitif 2019.

Section de fonctionnement

Titres émis	124 435,79 €
Mandats émis	114 883,69 €
Excédent de l'exercice	9 552,10 €
Excédent global de clôture	89 742,63 €

Section d'investissement

Titres émis	67 848,92 €
Mandats émis	54 263,55 €
Excédent de l'exercice	13 585,37 €
Excédent global de clôture	97 653,18 €

Décision : le compte administratif 2018 du budget « Gendarmerie » est adopté par 20 voix pour.

1.3. - BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Fait apparaître un excédent global de clôture de **104 127,31 €** pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de **146 645,38 €** pour la section d'investissement.
Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2019.

Section de fonctionnement

Titres émis	168 563,83 €
Mandats émis	64 436,52 €
Excédent de l'exercice	104 127,31 €
Excédent global de clôture	104 127,31 €

Section d'investissement

Titres émis	249 845,52 €
Mandats émis	359 377,23 €
Déficit de l'exercice	109 531,71 €
Déficit global de clôture	146 645,38 €

Décision : le compte administratif 2018 du budget « centre village » est adopté à l'unanimité (20 voix pour).

1.4. – COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion 2018 établis par le comptable de la Trésorerie Municipale sont présentés au Conseil Municipal :

- Budget Général ;
- Budget Gendarmerie ;
- Budget Aménagement Centre Village.

Décision : les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité (21 voix pour).

QUESTION N° 2 – BUDGETS PRIMITIFS 2019

2.1. – BUDGET GENERAL

Monsieur Jean-Yves FLOCHON présente le budget primitif 2019 d'un montant total de **1 655 940,66 €** en dépenses et de **3 117 653,76 €** en recettes pour la section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 816 396,66 €** pour la section d'investissement.

Investissements 2019 :

Frais étude et nuancier CAUE	6 400
Révision PLU	30 300
Réseaux électriques, éclairage public	18 200
Créance EPF portage acquis. Parcelles vers collègue	46 700
Camion pompiers	15 000
Matériel et équipement Incendie	4 300
Réserves foncières	19 200
Logiciels mairie	500

Aménagement Espace & Voirie	106 350
Tilleul place de l'église	1 000
Bordure soutènement route de Revonnas	3 300
Bordure route de Tréconnas	15 300
Escaliers parking poste	1 650
Jardinières fleurissement	6 500
Panneaux de rues	800
Panneau lumineux	15 000
Potelets mémoire de forme en centre village	5 000
Guirlandes de rues pour Noël	4 000
Columbarium	6 000
Dalles au jardin des urnes	1 300
Travaux de reprise concessions cimetière	8 200
Travaux forêt reboisement parcelles	16 600
Parking entrée forêt	3 700
Escaliers et promontoire Vallon des Faulx	18 000
Batiments communaux	46 400
Auvents centre festif	7 000
Climatisation centre festif	20 000
Serveur Informatique Mairie	7 400
Meuble exposition horloge ancienne mairie	2 500
Tables et chariots centre festif	4 000
Projecteur leds scène centre festif	3 200
Eclairage leds mairie	2 300
Salle de sport et plateau sportif	23 450
Auto-laveuse	6 000
Radiateur soufflant hall entrée salle de sport	1 850
Skatepark	15 600
Groupe Scolaire	412 210
Informatique	800
Volets électriques 1 ^{ère} tranche	12 000
Matériel restaurant scolaire	410
Fontaine à eau rez de chaussée groupe scolaire	2 500
Salle plurivalente	396 500
Ecole Maternelle	3 290
Volet électrique	1 600
Vélos et bancs	1 490
Informatique	200
Matériel voirie	35 785
Epareuse	26 300
Réciprocateur et appareil désherbage	5 220
Tronçonneuse	765
Matériel divers atelier	3 500
Ilot Bouvard, bâtiment public	1 387 550
Construction	1 219 050
Alimentation électrique	44 500
Mobilier médiathèque	55 000
Informatique médiathèque	9 000
Pergola bioclimatique restaurant	60 000

Décision : le conseil municipal vote le budget primitif 2019 (20 voix pour et 1 abstention).

2.2 – BUDGET GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la Gendarmerie.

Section de fonctionnement :

Prévision des dépenses : **158 288,92 €**

Prévision des recettes : **213 723,22 €**

Section d'investissement :

Prévision des dépenses : **78 040,59 €**

Prévision des recettes : **165 502,10 €**

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 « Gendarmerie » (21 voix pour).

2.3. – BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Le Maire présente ensuite le budget primitif « centre village » pour l'année 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **68 335,51 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **823 477,89 €** pour la section d'investissement.

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité du budget primitif 2019 « Aménagement centre village » (21 voix pour).

QUESTION N° 3 – TAUX D'IMPOSITION 2019

Décision : les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la reconduction des taux pour l'année 2019 (21 voix pour).

	Taux % 2018	Taux % 2019
Taxe d'habitation	10,19	10,19
Foncier bâti	14,64	14,64
Foncier non bâti	44,04	44,04

QUESTION N° 4 – CONSEIL D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire donne le compte rendu du conseil d'agglomération du 25 mars 2019 qui portait sur le vote du budget. Il transmettra celui-ci par mail à chacun des conseillers municipaux.

QUESTION N° 5 – TRAVAUX SALLE PLURIVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le chantier de construction de la salle plurivalente au lieu et place de l'ancienne terrasse jouxtant la salle d'évolution. Il indique que ces travaux vont se dérouler dans le même timing que celui de la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école du Vallon.

Pour ce faire, l'entreprise Girod-Moretti propose d'installer sa grue dans la cour de l'école, afin de permettre la réutilisation des tuiles. Cette opération est programmée pour se dérouler sur la première semaine des vacances scolaires.

L'installation de la grue dans la cour de l'école a fait l'objet d'une validation spécifique du bureau de contrôle et d'une information auprès de la directrice de l'établissement.

La dépose de la grue devrait intervenir pour la fin des vacances de printemps.

QUESTION N° 6 – DEMANDE SUBVENTION POUR BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Etat (DRAC) subventionne les communes pour l'équipement mobilier et informatique des nouvelles bibliothèques.

Il propose au conseil de procéder à la demande de subvention auprès de la DRAC.

Décision : le conseil autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.

QUESTION N° 7 – QUESTIONS DIVERSES

7.1. – PLU : réunion publique

Monsieur le Maire rappelle que la seconde réunion publique d'information sur la révision générale du PLU se déroulera le mardi 9 avril à 18 heures au Centre festif.

7.2. – Elections européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Maire indique que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai, et qu'il y a lieu d'établir le tableau des permanences électorales. L'ouverture des bureaux devrait être de 8h à 18h, sauf information nouvelle en provenance des services de la Préfecture.

7.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
Février 2019 :	139	72	67	113	26
Mars 2019 :	141	72	69	114	27

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 25 avril 2019 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,